



Conseil économique et social

Distr. générale
20 août 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

119^e session

Genève, 29-31 octobre 2024

Point 2 b) ii) de l'ordre du jour provisoire

Instruments relatifs aux transports intérieurs :

Accord européen sur les grandes routes de trafic international

Amendements à l'Accord

Amendements à l'Accord

Communication du Gouvernement finlandais

Dans le présent document, le Gouvernement finlandais propose de modifier, à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), l'itinéraire de la route E 16 (réseau « E ») pour y inclure la Finlande.



Modifications de l'annexe I de l'AGR proposées par la Finlande pour examen

I. Proposition

1. La Finlande propose de compléter l'annexe I de l'AGR comme suit :

Prolongement de la route E 16 entre Gävle et la Finlande, de Rauma à Kotka en passant par Tampere, Lahti et Kouvola.

Le prolongement proposé ne concerne que la Finlande.

Nouvelle désignation générale :

Londonderry – Belfast ... Glasgow – Edinburgh ... Bergen – Fagernes – Hønefoss (Oslo) – Gardermoen – Kongsvinger – frontière Norvège/Suède – Torsby – Malung – Borlänge – Falun – Sandviken – Gävle – Rauma – Tampere – Lahti – Kouvola – Kotka.

Le meilleur itinéraire pour la route E 16 serait le suivant : Rauma – Tampere – Lahti – Kouvola – Kotka. En Finlande, la route E 16 comprendrait la route principale 12, reliant Rauma à Kouvola, les routes principales 3 et 9 à Tampere, et la route principale 15, qui relie Kouvola et Mussalo, à Kotka. Le tronçon de la route E 16 qui serait situé en Finlande mesurerait environ 400 kilomètres.

2. Les modifications proposées sont indiquées sur les cartes ci-après.

II. Justification

3. En avril 2024, le Ministère des transports et des communications a pris connaissance d'une initiative destinée à prolonger la route E 16 en Finlande, de Rauma à Kotka en passant par Tampere, Lahti et Kouvola. Cette initiative a été lancée par les villes de Rauma, Tampere, Lahti, Kotka et Kouvola, ainsi que par les conseils régionaux de Satakunta, de Kymenlaakso, Tampere et de Päijät-Häme.

4. Selon le rapport de consultants commandé par la ville de Rauma, le meilleur itinéraire pour la route E 16 en Finlande va de Rauma à Kotka en passant par Tampere, Lahti et Kouvola. En Finlande, la route E 16 comprendrait la route principale 12, reliant Rauma à Kouvola, les routes principales 3 et 9 à Tampere, et la route principale 15, qui relie Kouvola et Mussalo, à Kotka. Le tronçon de la route E 16 qui serait situé en Finlande mesurerait environ 400 kilomètres. Selon l'étude préliminaire menée dans le cadre de l'initiative, les routes actuelles situées sur l'itinéraire proposé pour l'extension de la route E 16 satisfont aux prescriptions techniques énoncées à l'annexe II de l'AGR. Le tronçon proposé, qui fait partie du réseau routier principal, est très bien entretenu.

5. L'amendement proposé permettrait d'améliorer les liaisons de la Finlande avec l'ouest en renforçant la coopération entre la Finlande et la Suède et en mettant en évidence le rôle des ports. Il permettrait également de faire ressortir l'importance du trafic est-ouest en Finlande.

6. Le prolongement de la route E 16 en Finlande offrirait la possibilité d'accroître la vitalité de la région et d'y créer des conditions d'exploitation favorables, à l'heure où les municipalités et les régions concernées cherchent justement à améliorer ces conditions. Modifiée, la route E ajouterait une dimension supplémentaire à cette représentation des intérêts.

7. Selon la proposition, le prolongement de la route E 16 profiterait également au tourisme. Le réseau des routes E est clairement indiqué sur les cartes et les différents logiciels de navigation. Les régions et les villes seraient donc plus visibles sur les cartes et plus faciles à trouver, même sur des cartes moins détaillées.

8. Les villes qui ont pris l'initiative considèrent que le prolongement proposé de la route E 16 présente des avantages considérables pour la vitalité de la région et les conditions d'exploitation.

Plan du prolongement proposé



